



FONDS RÉGION ET RURALITÉ (FRR)

Rapport annuel d'activités 2022
(1^{er} janvier au 31 décembre)

BILAN DES ACTIVITÉS, PAR PRIORITÉS D'INTERVENTION

1. Planification de l'aménagement et développement du territoire

Cette priorité d'intervention a pour objectif d'accompagner techniquement les citoyens de l'Île d'Orléans dans leurs demandes de permis municipaux et d'autorisations auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec. Le statut particulier de « site patrimonial », décrété par le Gouvernement du Québec pour l'ensemble de l'Île d'Orléans, ajoute des procédures supplémentaires pour les demandeurs.

Le Conseil des maires a alloué 283 565 \$ à même l'enveloppe du Fonds Région et Ruralité (FRR) afin d'assurer un accompagnement auprès des citoyens par le biais de trois inspecteurs en bâtiment et environnement, un urbaniste, un aménagiste et une responsable du site patrimonial de l'Île d'Orléans.

2. Soutien aux municipalités locales (partage de services)

Budget : 23 800 \$, versé : 16 505 \$

La coordonnatrice de la Politique familiale de la MRC, à raison d'une journée par semaine, a consacré ses énergies aux deux projets suivants :

- Mise en œuvre du Plan d'action de la Politique familiale de la MRC ;
- Coordination de 4 éditions de l'encart des loisirs destiné à la population orléanaise via le journal Autour de l'Île

3. Promotion de l'entrepreneuriat (soutien-conseil)

Développement économique

Cette priorité permet d'assurer un soutien technique auprès des entrepreneurs potentiels ou déjà en activités, qu'ils soient de l'entreprise privée ou collective, y compris ceux en économie sociale. La somme de 136 184 \$ est réservée pour assurer la présence d'une conseillère aux

entreprises, d'une conseillère touristique, d'une conseillère culturelle et d'une responsable de l'accueil touristique.

Ces quatre ressources, de façon variable, sont appelées à aider techniquement les promoteurs, peu importe le stade (pré-démarrage, démarrage, croissance, consolidation, projet de transfert, etc.) de leur entreprise ainsi que tout projet déposé à l'intérieur du Fonds régional de la Capitale-Nationale-volet Île d'Orléans (FRCNÎO).

Fonds Jeunes promoteurs

Solde de 33 528 \$, Budget : 13 000 \$

M. Alexandre Gaudreault et Mme Alex Nadeau-Fiset ont reçu une contribution financière de 9 000 \$ à même le Fonds Jeunes Promoteurs pour entrepreneuriat d'un commerce local, situé à Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans.

Mme Andréanne Roberge, a obtenu une aide financière de 6 000 \$ pour la création de son entreprise Roberge Agri-Gestion, dont les services sont offerts aux entreprises agricoles du territoire de l'Île-d'Orléans, notamment pour la gestion de leurs activités courantes.

4. Mobilisation des communautés et soutien aux projets structurants

Solde de 4 438 \$, Budget : 22 000 \$

Projet d'entreprises d'économie sociale

Renouvellement de l'Espace Félix-Leclerc

Soulignant ses 40 ans d'existence en 2023, la Fondation Félix-Leclerc souhaite opérer un virage et s'ouvrir sur son milieu avec davantage de culture et de nature afin de développer le plein potentiel du site.

Une planification stratégique a été réalisée, faisant ressortir deux orientations centrales : 1- renouveler l'offre spécifique à Félix Leclerc ; 2- diversifier l'offre culturelle et de nature par une politique d'accueil plus généreuse. Puis, avec la firme RCGT, l'organisme a produit un plan d'affaires ayant pour objectif de réinventer l'Espace Félix-Leclerc pour mieux répondre à ces deux orientations centrales, en plus d'avoir un réel impact structurant pour l'Île d'Orléans.

L'Espace réinventé implique une redéfinition majeure des fonctions du bâtiment, ainsi que des aménagements tant intérieurs qu'extérieurs sous la forme d'un parcours intégré. La prochaine étape est une étude de faisabilité technique et budgétaire ainsi qu'un concept préliminaire. Cela donnera à l'organisme les documents requis pour solliciter le financement nécessaire à ce projet estimé sommairement à 1,3 M \$. Évaluée à 31 060 \$, cette étude a

été financée par la Fondation et une contribution de 22 000 \$ du Fonds de développement et de consolidation des entreprises d'économie sociale.

5. Ententes sectorielles

La MRC est signataire de quatre ententes sectorielles en 2022 :

Entente Destination Québec Cité

Budget : 40 000 \$, versé : 0 \$

En 2022, aucune nouvelle demande d'aide financière n'a été présentée par les entreprises touristiques dans le cadre de cette entente.

Bien que quelques projets soient toujours en cours de réalisation, les aides provenant du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) et accordées précédemment se sont avérés suffisants. Il n'a donc pas été requis d'avoir recours au Fonds Région et ruralité (FRR).

Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité des municipalités régionales de comté de la Capitale-Nationale, « Entente de développement sectoriel »

En partenariat avec le Conseil des Arts et des Lettres du Québec, Culture Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches et les MRC de Portneuf, La-Jacques-Cartier, La Côte-de-Beaupré, Charlevoix, Charlevoix-Est et L'Île-d'Orléans, cette entente a pour but de soutenir les artistes, écrivains et organismes artistiques professionnels du territoire. La MRC y alloue 10 000 \$ par année.

Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale

Partenaire de cette entente régionale depuis quelques années, la MRC y investit 15 000 \$ annuellement. Regroupant les MRC de Portneuf, La Côte-de-Beaupré, Charlevoix, Charlevoix-Est et L'Île-d'Orléans, Développement Côte-de-Beaupré, la Communauté métropolitaine de Québec, l'Association touristique de Charlevoix et le ministère des Transports, cette entente a pour objet de réaliser des projets et des initiatives visant la protection et la mise en valeur des paysages du territoire.

Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la ville de Lévis

Regroupant le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, le Secrétariat à la Capitale-Nationale, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale, les MRC de Portneuf, La-Jacques-Cartier, La Côte-de-Beaupré, Charlevoix, Charlevoix-Est et L'Île-d'Orléans, la ville de Québec, la ville de Lévis, la Communauté métropolitaine de Québec et la Fédération de l'UPA Capitale-Nationale-Côte-Nord, cette

entente a pour but de consacrer les ressources nécessaires à la mise en œuvre des projets du Plan d'action triennal de la Stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires du territoire. La MRC y a investi 21 650 \$ en 2022.

Entente Espace régional d'accélération et de croissance de la région de la Capitale-Nationale 2022-2023

Soutenant le déploiement et les services offerts par les Espaces régionaux d'accélération et de croissance afin d'améliorer l'accès des entreprises à l'innovation, cette entente met en commun les services offerts par les professionnels de Québec International, les MRC de Portneuf, Charlevoix, Charlevoix-Est, de la Jacques-Cartier et de L'Île-d'Orléans, ainsi que Développement Côte-de-Beaupré et la ville de Québec. La MRC y apporte une contribution de 1 535 \$, déterminé en fonction de la proportion de sa population.

6. Soutien au développement rural

Deux projets régionaux ont bénéficié de fonds :

PluMobile, le transport collectif et adapté de l'Île, a bénéficié de 25 600 \$ afin de le supporter dans ses opérations de poursuite des opérations et d'améliorations des services offerts à la population en période de pandémie.

Budgété : 25 600 \$, versé 27 000 \$

Dans le cadre d'un partenariat avec la Régie intermunicipale de l'aréna Côte-de-Beaupré, du temps de glace est réservé pour les jeunes de l'Île. Ainsi, à la suite de quelques restrictions en période de pandémie, c'est la somme de 4 725 \$ qui a finalement été allouée sur un budget de 10 000 \$.

L'ensemble de ces actions et projets représente les différentes mesures de développement local et régional réalisées par la MRC de L'Île-d'Orléans entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022 dans le cadre du Fonds Région et Ruralité (FRR) qui lui a été confié par le gouvernement du Québec.

Rapport rédigé par la directrice générale, Chantale Cormier,
Adopté par le Conseil de la MRC le 5 juillet 2023 via la résolution 2023-07-96.